



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 63658

## Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des salariés qui totalisent quarante années de cotisations, mais qui, âgés de moins de soixante ans, ne peuvent prétendre au bénéfice de la retraite. Cette situation, loin d'être exceptionnelle, pose un problème d'équité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle envisage de prendre pour modifier la réglementation en vigueur et permettre aux personnes concernées qui ont débuté tôt leur activité professionnelle de pouvoir bénéficier de leur retraite à taux plein à soixante ans.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lemoine](#)

**Circonscription :** Manche (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63658

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juillet 2001, page 3919